

ATTESTATION À JOINDRE À LA FICHE DE CORRESPONDANCE

EXONÉRATION DE CSG-CRDS SUR LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉSIDENCE FISCALE À L'ÉTRANGER⁽¹⁾

(Articles L.136-7 du code de la sécurité sociale, l'article 16 de l'ordonnance N°96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, et D. 136-1 du code de la sécurité sociale)

Je soussigné(e)

Nom Prénom

demande à être dispensé(e) du prélèvement de la contribution sociale généralisée (CSG) prévue à l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) prévue par l'article 16 de l'ordonnance N°96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, et D. 136-1 du code de la sécurité sociale.

J'atteste sur l'honneur

☐ être non résident fiscal en France au sens de la législation française et que mon domicile fiscal depuis le est :

Rue

Code postal Ville Pays

☐ déclarer les revenus dont je suis bénéficiaire à l'administration fiscale des impôts de l'État de résidence

Je m'engage, en cas de changement lié à ma résidence fiscale, à informer sans délai REGARDBTP et certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

J'ai conscience que cette déclaration m'engage et que toute fausse déclaration, ou tout manquement à l'obligation de signaler un changement de situation, est susceptible de m'exposer, outre le paiement des impositions éludées, à des majorations fiscales⁽²⁾ et, le cas échéant, à des sanctions pénales⁽³⁾.

(1) Attestation à remplir par les personnes dont la résidence fiscale n'est pas située en France.

(2) Article 1729 du code général des impôts : "Les inexactitudes ou les omissions relevées dans une déclaration ou un acte comportant l'indication d'éléments à retenir pour l'assiette ou la liquidation de l'impôt ainsi que la restitution d'une créance de nature fiscale dont le versement a été indûment obtenu de l'État entraînent l'application d'une majoration de: a. 40 % en cas de manquement délibéré; [...] c. 80 % en cas de manœuvres frauduleuses [...]"

(3) Article 441-7 du code pénal : "Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende : a. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; b. De falsifier une attestation ou un certificat originalement sincère; c. De faire l'usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui [...]"

Protection des données personnelles : Vos données personnelles, recueillies via ce bulletin, sont traitées sur la base de votre consentement par REGARDBTP, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité par courrier postal auprès de PRO BTP – DPO 93901 BOBIGNY CEDEX 09 ou par email à circuitdcp@probt.com.

En complément : Vos données personnelles sont conservées pendant la durée d'activité de votre compte d'épargne salariale, augmentée de la plus longue des durées nécessaires au respect des durées légales ou réglementaires applicables en archivage intermédiaire.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet.

Fait à

Le

Signature